

Le journal mensuel de la CGT de l'Université d'Aix-Marseille

La lutte

ça paie !



Pourquoi le 1er mai est-il un jour férié ?

Le 1er mai est un jour férié en raison des événements survenus le 1er mai 1886 aux États-Unis, lorsque les ouvriers et ouvrières ont fait grève pour revendiquer une journée de travail de 8 heures. Suite à des violences lors de la grève de Chicago, le 1er mai est devenu un jour d'hommage aux victimes et de protestation pour les syndicats ouvriers. En 1890, cette journée est devenue internationale, marquée par des grèves et des défilés. Sous le régime de Vichy, le 24/04/41, le maréchal Pétain débaptise "La journée internationale des droits des travailleurs" par "la fête du travail".

La loi n° 48-746 du 29 avril 1948 fait du 1er mai un jour férié chômé et payé.

Aujourd'hui malgré la réduction de la journée de travail à 7 heures, les travailleurs-ses continuent de manifester pour de meilleurs salaires, plus de droits et moins de chômage. Le 1er mai est une journée de démonstration de leur unité et de leur force face au gouvernement et au patronat, mais aussi un moment de repos en famille et de partage du muguet porte-bonheur. Cette journée est une victoire des travailleurs-ses, et non un don du patronat !

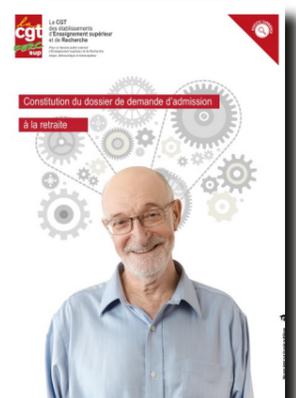
Et comme le disait Lucie Aubrac "**Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent.**"

Boîte à outils



Constitution du dossier de demande d'admission à la retraite

L'Union CGT FERC Sup a été alertée par un syndicat de difficultés rencontrées pour la constitution du dossier de demande d'admission à la retraite et des modifications intervenues dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur cette question. Nous vous proposons donc une fiche à destination de l'ensemble des agents.



Edito



Alors que le scrutin pour les élections européennes approche à grands pas, le FN/RN ne cesse de se maintenir en tête des sondages et intentions de vote. Pourtant, si l'on regarde de près le « travail » de leurs membres élu-es au sein du Parlement européen lors de la mandature 2019-2024, on se rend compte que la réalité de leurs votes contredit leur affichage soi-disant social.

Rapide tour d'horizon des votes des eurodéputé-es FN/RN :

En janvier 2020, **vote contre** une résolution visant à résorber les écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

En février 2021, **vote contre** une résolution visant à réduire les inégalités, avec une attention particulière à la pauvreté des travailleurs-ses.

En juin 2022, **vote contre** de nouvelles règles sur les stages, visant à freiner l'exploitation des stagiaires dans les entreprises.

En septembre 2022, **vote contre** une résolution sur le renforcement des salaires minimaux dans les pays de l'UE qui en disposent, et encourageant les négociations collectives.

En octobre 2022, **abstention** sur une résolution sur la multiplication des crimes inspirés par la haine contre des personnes LGBTQIA+ à travers l'Europe.

En février 2023, **vote contre** une résolution sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

En mars 2023, **vote contre** une résolution pour les réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres.

En avril 2023, **vote contre** la création d'un Fonds social européen pour le climat, censé profiter aux ménages les plus vulnérables frappés par le changement climatique.

En février 2024, **vote contre** un rapport qui soutient la mise en place d'un programme d'aide de 50 milliards d'euros à destination du peuple ukrainien.

Sans oublier les nombreux votes fidèles à leur idéologie raciste et xénophobe.

Peu importe les discours de Marine le Pen ou de Jordan Bardella, leurs votes démontrent leur idéologie réactionnaire (identique à celle de Zemmour ou Marion Maréchal), contre les droits des travailleurs-ses, des femmes, des personnes LGBTQIA+ et bien sûr contre les droits des immigré-es, des migrant-es. Ils soutiennent les dictatures et gouvernements d'extrême droite, et ils n'ont que faire du désastre écologique !

Pas une voix ne doit aller à l'extrême droite !



Echos des services



Hier c'était le pot de départ d'une collègue. Gâteaux, petits cadeaux et beaucoup d'émotion. Elle travaillait avec nous depuis 5 ans et demi, à coups de contrats de 6 à 18 mois maximum. Elle connaît parfaitement son travail. Elle est compétente, volontaire, travailleuse. Pourtant, ce n'est pas le montant de son salaire qui la motivait. 1800 € par mois pour un poste d'Ingénieur d'étude; pas de quoi sauter au plafond. A 30 ans, elle n'a connu que précarité et impossibilité de construire sa vie. Alors, comme elle en a marre de l'incertitude, comme l'avenir semble totalement bouché dans notre domaine, elle envisage de se reconvertir. Quel gâchis tou·tes ces collègues de qualité maintenu·es dans l'incertitude du lendemain et jeté·es quand la limite des 6 ans de CDD approche.

Elle part au chômage et nous on manque de bras !

Bien sûr, on nous dit qu'il n'y a plus les moyens. Pourtant, nous avons en France l'homme et la femme les plus riches du monde, les entreprises du CAC40 ont fait 146 milliards d'€ de bénéfices et versé 68,7 milliards de dividendes à leurs actionnaires en 2023, les aides de l'Etat aux entreprises privées s'élèvent à 157 milliards par an, sans aucune contrepartie...

A la CGT on se bat pour la fin de ce gâchis humain et financier. Mettre fin à l'angoisse et à l'insécurité de tou·tes les précaires en leur permettant de devenir fonctionnaires, c'est financièrement possible et c'est humainement indispensable.

Echos des instances

Amidex ; une drôle de conception de l'excellence scientifique et de la démocratie universitaire.

En 2019, AMU crée vingt « Instituts d'établissement », en général des regroupements de labos ou d'équipe de recherche sur des thèmes. Amidex les finance en partie. Pas besoin de novlangue pour comprendre que dans les faits ils apportent aux collègues un peu de moyens pour travailler.

En 2023 a eu lieu un processus d'évaluation dit « à mi-parcours » impliquant le « conseil stratégique international Amidex » de 8 à 9 membres, dont 3 n'ont pas de doctorat, et 1 seul vient des sciences « dures » (physique). Ce conseil a conclu que 3 instituts (dont un en math-info), regroupant plusieurs centaines de chercheurs·ses, devaient s'arrêter. Rien dans leurs statuts n'indiquaient qu'une telle menace pesait sur eux, et surtout sur leurs personnels en CDD.

Or pour le conseil académique du 5 avril dernier, avec à l'ordre du jour le vote pour la fermeture de ces instituts, aucun rapport d'évaluation n'a été fourni aux membres du conseil. Pour celui du 18 avril seuls les rapports du « conseil stratégique » très succincts, et pas même rédigés en français, leur ont été fournis. Aucun rapport des comités de spécialistes propres aux instituts n'a été transmis. Les membres de la liste intersyndicale ont protesté contre ce mépris avéré de la démocratie universitaire. La CGT soutient tous les personnels touchés par ces fermetures, et en particulier ce.elles en CDD qu'elles plongent dans l'inconnu.

Parole aux enseignant.es



Violences sexuelles et sexistes : le cas du doctorat

Les violences sexuelles et sexistes (VSS) concernent tous les espaces de la vie sociale et tous les milieux professionnels. L'enseignement supérieur et la recherche (ESR)- que l'on pourrait imaginer comme plus sensibilisé et attentif à ces problématiques- non seulement n'y échappe pas, mais souffre d'un défaut de régulation collective plus marqué qu'ailleurs, y compris dans le privé lucratif. L'ESR n'est pas à une contradiction près...

La confrontation avec la réalité de ces violences est peut-être plus brutale et abrupte encore pour les jeunes, et tout particulièrement pour les femmes et les personnes LGBTQIA+, qui choisissent de faire une thèse de doctorat. Quand on s'engage dans des études doctorales qui conjuguent une extrême exigence sur les plans intellectuel et psychique et des débouchés professionnels de plus en plus incertains..., on le fait en rapport et avec une certaine idée de l'importance, de la valeur, voire d'une forme de noblesse intellectuelle du métier et du monde universitaire. Pourtant, parfois, souvent, sans que l'on en ait une représentation précise sur le plan statistique, ce qu'y découvrent et ce qu'y vivent certain·es doctorant·es, mais aussi jeunes docteur·es et post-doctorant·es, y est bien différent...

« Blagues » à caractère sexuel, remarques sexistes dégradantes, comportements sexistes limitant la capacité d'expression et d'agir, discriminations, harcèlement sexuel et jusqu'aux agressions sexuelles...

Bien sûr, les VSS ne touchent pas que les personnes qui sont en thèse ou en recherche de poste, mais ce statut crée éminemment une grande vulnérabilité, du fait de la dépendance très forte par rapport au milieu et en premier lieu au directeur de thèse. Il est plus difficile de refuser, protester, dénoncer, s'extraire, porter plainte quand l'agresseur a un pouvoir déterminant sur la poursuite de votre thèse, sur sa réception dans l'espace académique, sur vos chances de publier, de participer à un projet, de trouver un poste...

L'institution n'est pas au niveau ici, et les régulations collectives sont souvent trop faibles, même quand les comportements sont connus, dans des communautés où tout le monde entretient des liens d'interdépendance, rendant peu courageux y compris les titulaires qui pourraient intervenir pour protéger les plus jeunes, les plus précaires...La CGT est au travail sur ces sujets, pour dire, sensibiliser, donner des outils et agir contre les VSS dans l'ESR et au-delà. **Pour aller plus loin**



Le syndicat CGT de l'Université d'Aix-Marseille

Section Campus Marseille Centre : stcharles-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Aix-en-provence : aix-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Luminy : luminy-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Etoile : stjerome-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Timone : timone-amu@listes.fercsup-cgt.org

Contact du syndicat : syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Site internet : <https://cgt.fercsup.net/syndicats/provence-alpes-cote-d-azur/universite-aix-marseille/>

